



## Collectif Nuisances Sonores du Centre de Paris

@CollectifNS

Collectif d'habitants du centre de Paris mobilisés pour réduire les nuisances sonores  
Cartographie [#balancetonbar](https://u.osmfr.org/m/498215/) : [u.osmfr.org/m/498215/](https://u.osmfr.org/m/498215/)

### Protocole [#balancetonbar](https://u.osmfr.org/m/498215/) Twitter et la Cartographie

Petit mémo pour comprendre la dynamique autour du hashtag [#balancetonbar](https://u.osmfr.org/m/498215/) -> cartographie

Le Collectif Nuisances Sonores du centre de Paris a créé un compte Twitter mi-juillet. De nombreux habitants se plaignaient de différents bars via des Tweets. Pour centraliser tous les tweets, nous avons créé le hashtag [#balancetonbar](https://u.osmfr.org/m/498215/). Chaque tweet contenant le mot [#balancetonbar](https://u.osmfr.org/m/498215/) est recensé et centralisé.

Par la suite, nous avons créé une cartographie reliée au hashtag [#balancetonbar](https://u.osmfr.org/m/498215/) qui recense, manuellement, l'ensemble des établissements problématiques signalés au même endroit. Ce processus nous a permis :

1. D'automatiser les signalements de Twitter -> aux services de la ville,  
et
2. Permettre l'organisation sur le terrain du passage de la DPSP qui nous suit sur Twitter, regarde les établissements signalés via [#balancetonbar](https://u.osmfr.org/m/498215/).

Tout n'est pas parfait, pas encore immédiat, mais c'est un énorme travail d'organisation "assez inédit" associant en continu depuis plus de 2 mois "Habitants et Services" que nous avons créé et dont nous essayons de maintenir la dynamique.

La cartographie est indissociable des signalements [#balancetonbar](https://u.osmfr.org/m/498215/) sur twitter, et surtout chaque signalement [#balancetonbar](https://u.osmfr.org/m/498215/) est à considérer comme une information chaude: elle doit en conséquence faire l'objet d'un signalement immédiat.

Le Collectif Nuisances Sonores du centre de Paris  
Twitter et Facebook [@CollectifNS](https://twitter.com/CollectifNS)  
[collectif.nuisances.sonores@gmail.com](mailto:collectif.nuisances.sonores@gmail.com)  
<https://sites.google.com/view/collectif-nuisances-sonores/>

La mise en cartographie du signalement **#balancetonbar** effectuée par une habitant via un post sur twitter peut, par contre, être différée de 24h/48h car nous ajoutons les signalements sur la carte au fur et à mesure.

## Mode d 'emploi

### I. Vous avez un compte Twitter

SUR TWITTER : pour chaque signalement sur twitter nous invitons les habitants à écrire leur tweet de la manière suivante :

*“description + photo ou vidéo en preuve + heure + lieu + adresse du lieu en écrivant le hashtag #balancetonbar et #nuisancesonores et en copie @Parisjecoute ainsi que @ le maire d'arrondissement @ referent nuit.”*

**Attention** : pensez à doubler ce signalement sur le site internet [DANSMARUE](#)

Sur le site internet [DANSMARUE](#) : il faut dupliquer/recopier/compléter le signalement effectué sur twitter

Rubriques : voirie -> gêne piétons -> #terrassesephemeres

exemple photo à droite : il manque uniquement la référence au référent nuit



## II. Vous n'avez pas de compte Twitter

Envoyez nous un mail à l'adresse de notre Collectif Nuisances Sonores

[collectif.nuisances.sonores@gmail.com](mailto:collectif.nuisances.sonores@gmail.com)

en nous décrivant la situation :

*"nom du bar + lieu + photo ou vidéo en preuve + nous dire si c'est une situation unique ou multirécidiviste + nous expliquer les démarches déjà réalisées (main courante, plainte, rendez-vous conciliation mairie, mail à DPSP, mail au maire, agression de la part du gérant ou employés, etc.)"*

Nous traitons chaque signalement que nous récoltons. En les anonymisant, en réalisons une capture écran, puis nous les mettons en ligne sur Twitter tel que décrit au point 1 ci-dessus

**Attention** : pensez à signaler des anomalies sur le site internet [DANSMARUE](#) même si vous n'avez pas de compte twitter. Rubriques : voirie -> gêne piétons -> #terrassesephemeres. Gardez toutes les traces des anomalies envoyées, le reçu et le mail expliquant si la situation a été étudiée.

**Important** : Les compléments de signalement que vous nous remontez (plaintes, main courante, etc.) permettent de faire évoluer la cartographie au fur et à mesure où les compléments vont bientôt apparaître.

## III. Vous n'avez pas de compte Twitter mais maintenant, après lecture, vous allez vous y mettre :

Suivre le point I.

Twitter est le seul outil de communication qui nous a permis d'avoir des résultats rapides et des passages de la DPSP. Nous réussissons aussi à interpeller les référents nuits et le/la maire d'arrondissement. N'hésitez pas à vous créer un compte, à suivre l'ensemble des collectifs concernés par les nuisances sonores, puis à faire vos signalements. C'est rapide et efficace.

### Cartographie :

Par la suite, nous récupérons les signalements sur le fil twitter #balancetonbar afin de géolocaliser, puis de créer les fiches (à la main) dans la cartographie.

Le Collectif Nuisances Sonores du centre de Paris  
Twitter et Facebook [@CollectifNS](#)  
[collectif.nuisances.sonores@gmail.com](mailto:collectif.nuisances.sonores@gmail.com)  
<https://sites.google.com/view/collectif-nuisances-sonores/>



Collectif Nuisances Sonores du Centre ...  
[@CollectifNS](#)

#temoignage #nuisancesonores  
d'habitants ne disposant pas de  
twitter [@Parisjecoute](#) le signalement  
porte sur  
Cicchetti 82 Rue René Boulanger,  
10e #nuisancesonores #insultes  
#intimidations #menaces  
[@ACORDEBARD](#) [@philojuillet](#)  
Habitants en danger ?  
#balancetonbar #droitausommeil

Depuis mai, nous avons déposé plainte auprès de la Police, de la mairie, signalement à la DPSP, et courrier au syndic de notre copropriété. A ce jour, nous n'avons eu aucun retour de la mairie, nous avons eu un appel de la Police pour dire qu'ils feront des contrôles.

Nous continuons à appeler la Police régulièrement mais personne ne se déplace.

Ce bar, locataire du local, remplace une épicerie fine depuis octobre 2019. Nous avons connu des nuits plus calmes avant son arrivée.

Depuis pour nous c'est l'enfer :

- musique amplifiée à l'intérieur dans un local pas aux normes acoustiques (poutres apparentes, mur en pierres, tout résonne)
- personnes bruyantes à l'intérieur et à l'extérieur
- le bar ferme entre 1h30 - 2h30 voire 3h tous les soirs d'ouverture

Dans le meilleur des cas chaque fiche créée dispose des informations suivantes:

1. Nom et adresse de l'établissement = titre
2. Description laissée par l'habitant sur twitter sur son signalement = corps de texte
3. Url twitter de photo ou de la vidéo postée l'habitant sur twitter sur son signalement = illustration
4. Url twitter vers le post twitter de l'habitant = identité numérique de l'auteur

Vous pouvez cliquer sur le lien pour visionner le résultat en ligne de la cartographie

[http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/nuisances-sonores\\_498215#13/48.8671/2.3397](http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/nuisances-sonores_498215#13/48.8671/2.3397)

En résumé, Le Collectif Nuisances sonores grâce à ce protocole et aux outils de communication #balancetonbar et Twitter est parvenu à faciliter le regroupement et le suivi des nuisances sonores signalées, des infractions à la charte, à repérer les interventions etc.

Nous vous invitons **très largement** à maintenir cette dynamique soit en vous créant un compte twitter, soit en nous transmettant des signalements d'établissements problématiques.